

28.03.2011 – 08:56 Uhr

Initiative sur les salaires minimums : coup d'accélérateur Déjà 25 414 signatures de récoltées

Bern (ots) -

En deux mois seulement, plus de 25 000 personnes ont signé l'initiative de l'Union syndicale suisse (USS) sur les salaires minimums. Par ce geste, elles montrent qu'elles veulent que les conventions collectives de travail offrent une protection plus efficace contre les pressions qui s'exercent sur les salaires de tous les travailleurs et travailleuses. Et elles soutiennent aussi l'introduction d'un salaire minimum légal de 22 francs de l'heure. Cela, afin que tous les hommes et toutes les femmes qui travaillent dans ce pays reçoivent un salaire décent. 400 000 personnes en profiteraient, dont une grande majorité de femmes.

Le succès rencontré par l'initiative syndicale « pour la protection de salaires équitables » rend les dirigeants de l'économie toujours plus nerveux. Ainsi, ces dernières semaines, on a toujours plus souvent pu lire des textes dirigés contre le salaire minimum légal. C'est donc au stade de la récolte des signatures pour cette initiative déjà qu'économiesuisse, Avenir Suisse et d'autres porte-voix de l'économie se battent sur le terrain idéologique et tentent de fournir des arguments à leurs partisans.

Du jeudi 31 mars au samedi soir 2 avril, l'USS donnera un coup d'accélérateur à son initiative. Dans toute la Suisse, elle récoltera des signatures à plus d'une centaine de stands et sera soutenue dans cette démarche par d'autres organisations alliées. Le but est de rassembler quelques dizaines de milliers de signatures supplémentaires.

Vous trouverez plus d'informations sur les stands de récolte de signatures et au sujet de l'initiative sur les salaires minimums ici: <http://www.salaires-minimums.ch>

Kontakt:

Peter Lauener (079 650 12 34), responsable de la communication et porte-parole de l'USS, se tient à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100621775> abgerufen werden.